



54890
Chambley-Bussières

Compte-Rendu du Conseil municipal du 06 avril 2021

Début de séance : 20h09

Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle, BURLATS Emilie, DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphaël, KEL Jérôme, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PAQUIN David, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain, Delphine WARIN.

Excusée : /

Secrétaire de séance : Emilie BURLATS

1. Budget Lotissement de Tantelainville : approbation du CG, CA, Affectation des résultats 2020

Le 1^{er} adjoint rappelle que les comptes de gestion et administratifs retracent les écritures comptables de l'année et doivent être concordants.

Il donne lecture du CA avec en Investissement un montant Prévu et Réalisé en Recettes et en Dépenses de 48 792,40 €, et en Fonctionnement un montant Prévu et Réalisé en Recettes et en Dépenses de 161 033.23 €. Soit un résultat de clôture qui s'établit comme suit

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global	0.00

Le maire ne prend pas part aux délibérations d'approbation des CG, CA et Affectation des résultats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, 11 voix pour 0 contre 0 abstention approuve les comptes de gestion, administratif et l'affectation des résultats tels que présentés.

2. Budget Commune : approbation du CG, CA, Affectation des résultats 2020

Le 1^{er} adjoint rappelle que les comptes de gestion et administratifs retracent les écritures comptables de l'année et doivent être concordants. Il présente la réalisation comptable de l'année 2020

Investissement		
Dépenses	Prévues	200 800,00
	Réalisées	72 254,43
	RAR	83 481,04
Recettes	Prévues	200 800,00
	Réalisées	117 515,20
	RAR	17 800,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	480 000,00
	Réalisée	283 364,04
	RAR	0,00
Recettes	Prévues	480 000,00
	Réalisées	545 770,20
	RAR	0,00
Résultat de clôture	Investissement :	45 260,77



54890
Chambley-Bussières

Fonctionnement :	262 406,16
Résultat global	307 666,93

Le maire ne prend pas part aux délibérations d'approbation des CG, CA et Affectation des résultats.

Le conseil municipal, à 11 voix pour 0 contre 0 abstention approuve les comptes de gestion et administratif tels que présentés.

Au vu de l'excédent de fonctionnement 2020 de 158 329,00€ et de l'excédent reporté antérieur de 104 077,16 €, ainsi que de l'excédent d'investissement de 45 260,77€ et le déficit des restes à réaliser de 65 681,04€ soit un besoin de financement de 20 420,27€, le résultat d'exploitation au 31/12/2020 est arrêté à 262 406,16€

Une affectation complémentaire en réserve (1068) est proposée à 132 420,27 € soit 20 420,27€ de besoin de financement + 112 000€ du solde de clôture du lotissement Tantelainville.

Le résultat reporté en fonctionnement (002) sera de 241 985,89€

Et le résultat d'investissement reporté (001) de 45 260,77€

Le conseil municipal, à 11 voix pour 0 contre 0 abstention approuve l'affectation des résultats 2020 proposée.

3- Vote du taux des taxes locales

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière Partie Bâtie 2020 (TFPB 2020) du département est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 26.27% (soit le taux communal de 2020 : 09.03% additionné du taux départemental 2020 : 17.24%).

Le maire propose, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 et d'inscrire au BP2021, article 73111 la somme de 107 556 €, soit la somme du produit attendu des taxes foncières et de celui des autres taxes, estimé à 614€, minoré de la contribution liée au coefficient correcteur de 14 550€

Le conseil municipal, à l'unanimité, 12 voix pour 0 contre 0 abstention, fixe le taux des taxes locales comme suit

- TFPB : 26.27%
- TFPNB : 16.34%

Le produit attendu des taxes foncières est estimé à 121 492 euros.

4- Attribution des subventions aux associations

Le maire propose de verser les subventions suivantes

- 500 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- 500 € pour la Récré Association,
- 300 € pour l'Association Chambley Air Loisir,
- 200 € pour l'Association des Anciens Combattants,



54890

Chambley-Bussières

- 100 € pour l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal de la Communauté de Communes,
- 100 € pour le Cercle de Généalogie du Pays de BRIEY,
- 50 € pour les Restaurants du Cœur de Meurthe et Moselle,
- 50 € pour le Secours Populaire,
- 50 € pour le Secours Catholique,

Il demande que les conseillers membres d'un bureau d'une des associations subventionnées ne prennent pas part au vote ou de s'abstenir.

Il demande que soit inscrit au BP 2021 la somme de 3 000 euros (au cas où l'école demande une subvention également)

Le conseil municipal, à 11 voix pour 0 contre 1 abstention, décide d'accorder les subventions proposées.

5- Vote du BP 2021

Le maire donne lecture des propositions du BP2021.

Le conseil municipal, à 12 voix pour 0 contre 0 abstention, après en avoir délibéré, approuve les propositions de budget prévisionnel 2021.

Investissement

Dépenses	391 151.79
Recettes	806 832.83

Fonctionnement

Dépenses	483 213.55
Recettes	595 213.55

6- Convention financière

Le maire donne lecture de la convention du RPI. Les communes membres du RPI s'engagent à contribuer de manière proportionnelle pour les charges de fonctionnement au prorata du nombre d'enfants inscrits et pour les charges d'investissement (travaux) au prorata de leur nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, 12 voix pour 0 contre 0 abstention, autorise le maire à signer cette convention.

Fin de séance : 22h26